

## BULLETIN D’AFFILIATION A L’OFFRE SPECIFIQUE DE SERVICES

Je soussigné(e)

Nom.....

Prénom.....

Date de naissance.....

Nom de l'entreprise.....

Adresse de l'entreprise.....

Code postal..... Ville.....

Statut juridique.....

Téléphone.....

Adresse mail.....@.....

Déclare être Indépendant et chef d'entreprise **non salarié** de mon entreprise

Vouloir m'affilier à l'offre spécifique de services SISTEL pour une durée d'un an sans tacite reconduction.

Cette affiliation annuelle comprend :

- un suivi individuel annuel par un Médecin du Travail
- un accès aux ateliers 12-14 dans le cadre de la prévention des risques professionnels
- un accès à la cellule Prévention de la désinsertion professionnelle
- un accès à « Amarok e-santé » \*, outil inédit d'évaluation de l'équilibre de santé globale des Dirigeants
- des invitations aux évènements SISTEL

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales d'affiliation au dos de ce bulletin

Je règle le montant de l'affiliation annuelle de 97 € HT par virement bancaire à la réception de la facture

Affiliation enregistrée à la réception du règlement

Fait à ....., le .....

Signature et tampon de la société, précédé de la mention « lu et approuvé »

\* « **Amarok e-Santé** » le Capital santé du Dirigeant est le premier capital immatériel de la TPE/PME.  
Outil mis au point par le Pr. Oliver TORRES et son équipe de chercheurs spécialistes du sujet depuis plus de dix ans. Un test anonyme, validé scientifiquement qui vous permettra de faire le point et si nécessaire, de solliciter notre psychologue du travail.

## CONDITIONS GÉNÉRALES D'AFFILIATION

### Article 1 : Affiliation

L'affiliation à notre Service de Prévention et de Santé au travail Interentreprises est obligatoire pour bénéficier de notre offre spécifique de services. Afin de valider celle-ci, il est nécessaire de compléter le bulletin d'affiliation et de nous le retourner signé. Le montant de l'affiliation annuelle est fixé par le conseil d'administration. Le renouvellement de cette affiliation annuelle doit relever d'une volonté expresse, il ne peut intervenir de façon tacite.

### Article 2 : Modalité de règlement et conditions de paiement

A la réception du bulletin d'affiliation le travailleur Indépendant, affilié, reçoit la facture annuelle d'affiliation pour bénéficier de l'offre spécifique de services.  
Le paiement de cette facture devra se faire à 30 jours réception facture par virement bancaire.

### Article 3 : Inscription à l'offre spécifique de services et organisation

L'offre spécifique de services donne droit à l'affilié à des rendez-vous de prévention des risques professionnels qui feront l'objet d'une programmation. L'affilié devra respecter les programmations prévues par les différents services du SISTEL.

### Article 4 : Satisfaction

A l'échéance de l'affiliation annuelle, l'affilié se verra remettre une enquête satisfaction et une étude de besoins.

### Article 5 : Confidentialité

Toutes les informations, de quelque nature que ce soit que l'une des parties a pu recueillir sur l'autre partie, sous quelque forme que ce soit et notamment oralement, en particulier à l'occasion d'entretiens, sont confidentielles. Chaque partie s'engage, d'une part, à ne pas divulguer, ni à communiquer à quiconque tout ou partie de ces informations confidentielles et, d'autre part, à prendre toute disposition pour que cette confidentialité soit préservée.

### Article 7 : Loi applicables et règlement des litiges

L'action de l'affiliation, son exécution et l'interprétation de ses stipulations sont soumises à la loi française.  
En cas de litige, différend ou désaccord susceptibles de survenir entre SISTEL et l'affilié, en relation avec l'action menée, la validité, l'exécution, l'interprétation, les Parties s'efforceront de le résoudre de manière amiable, sauf en cas d'urgence.  
A défaut de règlement amiable dans un délai d'un mois à compter de la notification par l'une des Parties d'un différend, le litige pourra être soumis au Tribunal de commerce de Chartres.

### Article 6 : Protection des données personnelles

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Nous déclarons l'ensemble de nos fichiers à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés. En acceptant ces conditions générales d'affiliation, vous reconnaissez avoir pris connaissance de notre politique de protection des données personnelles et consentez à ce que nous collections et utilisions ces données.